

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Tijani CHAABANE et Mr Abdellatif ABBES.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

			31 décembre 2022			31 décembre 2021
		Notes	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS	Actifs incorporels	4	700 596	-682 383	18 213	51 312
	Logiciels		700 596	-682 383	18 213	51 312
	Actifs corporels d'exploitation	4	1 999 465	-1 723 692	275 772	374 356
	Placements :	4	183 657 787	-3 518 878	180 138 909	163 793 169
	Terrains et constructions	4	16 368 521	-2 240 621	14 127 899	14 140 024
	Autres placements financiers	5	167 289 266	-1 278 256	166 011 010	149 653 145
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	17 767 612		17 767 612	16 290 039
	Créances :		67 534 772	-22 043 438	45 491 333	42 588 367
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	57 015 449	-22 043 438	34 972 011	34 400 116
	Créances nées d'opérations de réassurance	8	9 590 039	-	9 590 039	6 413 397
	Autres créances	9	929 283	-	929 283	1 774 854
	Autres éléments d'actifs :		3 479 777	-	3 479 777	3 544 612
	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	2 228 873	-	2 228 873	2 191 613
	Comptes de régularisation Actif	11	1 250 905	-	1 250 905	1 352 998
	TOTAL DES ACTIFS		275 140 009	-27 968 391	247 171 618	226 641 855

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		26 282 093	22 797 830
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		9 424	11 911
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	52 791 517	49 309 741
Résultat de l'exercice		4 764 603	4 208 535
Total des capitaux propres avant affectation	12	57 556 120	53 518 276
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		41 404	92 474
Provisions techniques brutes	13	32 017 792	30 528 298
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	15 895 226	14 348 862
Autres dettes :		46 014 168	39 866 917
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	4 102 196	3 331 187
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	38 420 014	33 353 456
Autres dettes	17	3 491 957	3 182 274
Ressources spéciales	18	94 922 146	87 588 733
Autres passifs :		724 762	698 294
Comptes de régularisation Passif	19	724 762	698 294
Total des passifs		189 615 498	173 123 579
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		247 171 618	226 641 855

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
PRODUITS TECHNIQUES					
Primes acquises :		14 080 987	-8 951 289	5 129 699	5 151 806
Primes émises et acceptées	20	13 805 711	-8 779 041	5 026 670	5 326 471
Variation de la provision pour primes non acquises	21	275 276	-172 247	103 029	-174 665
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	22	2 580 891	-	2 580 891	2 053 569
Autres produits techniques	23	997 274	-	997 274	705 100
CHARGES TECHNIQUES					
Charges de sinistres :	24	-4 539 673	3 259 719	-1 279 955	-2 399 958
Montants payés		-3 521 440	1 697 371	-1 824 069	-2 802 094
Montants sinistres payés		-6 152 953	3 247 630	-2 905 323	-2 941 096
Montants sinistres récupérés		2 631 513	-1 550 259	1 081 253	139 002
Variation de la provision pour sinistres		-1 018 233	1 562 348	544 115	402 137
Variation des autres provisions techniques	25	166 412	-97 065	69 347	-69 347
Participation bénéficiaire et ristourne	26	-310 955	184 538	-126 417	-193 125
Frais d'exploitation :		-3 346 580	2 593 413	-753 167	-1 056 287
Frais d'acquisition	27	-2 002 095	-	-2 002 095	-2 001 185
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	28	46 573	-	46 573	89 448
Frais d'administration	27	-1 391 057	-	-1 391 057	-1 522 274
Commissions reçues des réassureurs	29	0	2 593 413	2 593 413	2 377 723
Autres charges techniques	27	-3 187 549	-	-3 187 549	-3 009 042
Variation de la provision pour équilibrage	13-3	-601 995	-	-601 995	960 300
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		5 838 813	-3 010 684	2 828 130	2 143 018

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)**

4

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
PRODUITS NON TECHNIQUES			
Résultat technique de l'assurance non vie		2 828 130	2 143 018
Produits des placements (assurance non vie) :	30	7 057 213	6 107 609
Revenus des placements		7 037 838	6 107 499
Reprises de corrections de valeur sur placements		19 375	109
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	22	-2 580 891	-2 053 569
Autres produits non techniques	31	398 654	97 243
CHARGES NON TECHNIQUES			
Charges de placements (assurance non vie) :	32	-220 901	-737 085
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-193 995	-270 428
Corrections de valeurs sur placements		-26 906	-466 656
Autres charges non techniques		-74 792	-1 136 891
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		7 407 413	4 420 324
Impôts sur les sociétés	33	-2 642 809	-211 789
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 764 603	4 208 535

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements des primes reçues des assurés	15 409 888	14 209 571
Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 838 065	-6 096 234
Sommes récupérées des sinistres commerciales	2 782 699	256 867
Décaissements pour les réassureurs	-304 605	-102 188
Encaissements des réassureurs	526 753	
Règlement FGRE	-5 468 961	16 830
Règlement FGFEAE	-76 211	-4 861 744
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 235 352	-7 170 013
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-119 394 000	-93 648 591
Encaissements liés à la cession de placements financiers	112 737 601	89 392 283
Produits financiers reçus	5 358 337	4 465 272
Revenus des placements immobiliers	78 684	74 937
Autres paiement clients	-647 000	-114 647
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-70 231	-3 577 657
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-33 062	-1 112 117
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	45 060	
Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation	-70 045	-1 072 086
Encaissements provenant de la cession des titres de participation	946 077	1 177 813
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	888 030	-1 006 390
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	-828 946	-458 049
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-828 946	-458 049
Ecart de change	30 369	830
Variation de trésorerie	19 223	-5 041 265
Trésorerie au début de l'exercice	2 191 613	7 232 878
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 210 836	2 191 613

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
(Montants exprimés en dinars)

Au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2021

ENGAGEMENTS DONNES	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	441 535 814	322 532 827	140 159 440	-	0	0	408 404 521	612 399 743	203 835 244	-	-	0
A L'EXPORT												
- Risque commercial :	377 635 114		140 159 440				325 056 409		203 835 244			
- Risque non commercial	1 221 312											
- Local	62 679 388	322 532 827					83 348 112	612 399 743				
Police Individuelle :	0		0	-	0	0	405 390		630 779		-	0
- Risque commercial							405 390		630 779			
- Risque non commercial							-					
Contrat CAMEX (multirisques)												
Sous-Total I	441 535 814	322 532 827	140 159 440	-	0	0	408 809 911	612 399 743	204 466 023	-	-	0
ENGAGEMENTS PAR Cautionnements	7 250 000						5 405 000					
SIGNATURE Cautions (carnets ATA)	3 351 345						1 436 346					
Certificats de garantie avant expédition										990 000		
Sous-Total II	10 601 345	-		0			6 841 346			990 000		
TOTAL GENERAL (I + II)	452 137 159	322 532 827	140 159 440	0	0	0	415 651 257	612 399 743	204 466 023	990 000	0	0

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984 avec un capital de 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit couvrant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance-crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- Le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- Le Fond de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 tel que modifiée et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies, respectivement, par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000 tel que modifié, ainsi que les conventions de gestion signées entre la Compagnie et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

Les règles de comptabilisation de ces deux fonds sont présentées dans la note 18

La structure du capital de la COTUNACE se présente à la date de la publication des présents états financiers comme suit :

Actionnaires	Nombre D'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	86 006	8 600 600	32.460%
CIAGI	61 433	6 143 300	23.180%
STB	25 544	2 554 400	9,640%
BNA	10 726	1 072 600	4,050%
ATTIJARI BANK	5 883	588 300	2,220%
UBCI	2 764	276 400	1,040%
TUNIS RE	17 292	1 729 200	6,530%
STAR	13 768	1 376 800	5,200%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3,920%
AMEN BANK	8 527	852 700	3,220%
COMAR	2 965	296 500	1,120%
ASTREE	7 372	737 200	2,780%
ATB	3 053	305 300	1,150%
GAT	7 808	780 800	2,950%
BH Assurance	1 482	148 200	0,560%
DRISS Nebgha	1	100	0,000%
TOTAL	265 000	26 500 000	100%

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2022 se résument comme suit :

- Une diminution des primes émises au titre du risque commercial qui sont passées de 12 018 571 DT en 2021 à 11 177 488 DT en 2022, soit une diminution de 7%, et une augmentation de celles au titre du risque politique (FGRE) qui sont passées de 1 878 056 DT en 2021 à 2 628 117 DT en 2022, soit une augmentation de 40%.
- Un résultat technique de 2 828 130 DT contre 2 143 018 DT en 2021, soit une évolution de 32%, et un résultat net de l'exercice de 4 764 603 DT contre 4 208 535 DT, soit une augmentation d'environ 13.2%.
- Après deux années d'absorption de la provision d'équilibrage, l'exercice 2022 enregistre une augmentation de la provision d'équilibrage à 4 787 642 DT contre 4 185 647 DT en 2021 qui est due essentiellement à une augmentation des sinistres récupérés qui s'élèvent à 2 631 513 DT contre seulement 305 078 DT en 2021.
- Une augmentation des placements de la COTUNACE et des fonds (y compris les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses) qui totalisent 185.9 MD en 2022 contre 169.5 MD en 2021, soit une augmentation de 9.7%.
- Une augmentation des produits financiers qui totalisent en 2022 environ 7 MD contre 6.1 MD en 2021, soit une augmentation d'environ 14.7%.

NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2022 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	3 ans	33 %
- Constructions - immeubles	20 ans	5 %
- Matériel de transport	5 ans	20 %
- Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20 %
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10 %
- Matériel informatique	3 ans	33 %

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice).

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quand cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- Provision pour sinistres à payer (provision en suspens) ;
- Provision pour primes émises non acquises ;
- Provision d'équilibrage ; et
- Provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée pour l'année 2022 à 5.28% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% à 90% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents. Dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de la provision.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la commercialisation des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre desdites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 36% sur les primes cédées aux réassureurs (export), 31% (local) et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Lesdites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

5. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

6. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/ 2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur, également les primes impayées contentieuses sont totalement provisionnées.

7. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait

généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

9- Impôt sur les bénéfices

La méthode comptable appliquée est celle de l'impôt exigible. La charge d'impôt est calculée sur la base du taux d'imposition en vigueur, soit de 35%.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
developpement , brevet et licence	194 076			194 076	-153 147	-34 518	-	-187 665	6 411	40 929
Logiciels informatiques	303 632	8 532		312 164	-293 249	-7 113	-	-300 362	11 802	10 383
Total des actifs incorporels (EXPORT)	497 707	8 532		506 239	-446 395	-41 631		-488 026	18 213	51 312
Concessions, marques et brevets	7 080			7 080	-7 080			-7 080	0	0
Logiciels informatiques	187 277			187 277	-187 277			-187 277	0	0
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357			194 357	-194 357	0		-194 357	0	0
Good will négatif	-996 166		-996 166	0	996 166		996 166	0	0	0
Total des actifs incorporels	-304 102	8 532	-996 166	700 596	355 414	-41 631	996 166	-682 383	18 213	51 312
Matériel de transport	358 999		24 414	334 586	-244 458	-47 648	-24 414	-267 692	66 893	114 541
Matériel informatique	874 946	20 861	-	895 807	-727 409	-76 232		-803 641	92 166	147 537
Equipements de bureaux	273 822	13 702	-	287 524	-268 849	-2 123		-270 972	16 552	4 973
Installations générales, agencements et aménagements divers	357 845	6 926	-	364 771	-250 553	-14 056		-264 609	100 161	107 291
Total des actifs corporels (EXPORT)	1 865 612	41 490	24 414	1 882 688	-1 491 270	-140 060	-24 414	-1 606 916	275 772	374 342
Matériel de transport	75 214		72 550	2 665	-75 214		-72 550	-2 665	0	0
Matériel informatique	57 646			57 646	-57 646			-57 646	0	0
Equipements de bureaux	34 250			34 250	-34 249			-34 249	0	0
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 217			22 217	-22 203	-14		-22 217	0	14
Total des actifs corporels (LOCAL)	189 326	0	72 550	116 777	-189 312	-14	-72 550	-116 777	0	14
Total des actifs corporels	2 054 938	41 490	96 963	1 999 465	-1 680 582	-140 074	-96 963	-1 723 692	275 772	374 356

NOTE N°4-1 : PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
Terrains non construits	13 875 061	-	-	13 875 061	-	-	-	-	13 875 061	13 875 061
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-919 246	-12 125	-	-931 371	172 088	184 213
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250	-	-	-1 309 250	80 750	80 750
Obligations et autres titres à revcnus fixes	147 675 428	218 164 500	201 989 631	163 850 297	-	-	-	-	163 850 297	147 675 428
Prêts hypothécaires	73 928	1 651	13 079	62 499	-	-	-	-	62 499	73 928
Autres prêts	58 560	211 500	78 638	191 422	-	-	-	-	191 422	58 560
Actions et autres titres à revenus variables	2 792 830	70 227	1 133	2 861 924	-1 270 725	-26 906	19 375	-1 278 256	1 583 667	1 522 105
Autres (cautionnements)	323 125	-	-	323 125	-	-	-	-	323 125	323 125
Total des placements	167 292 391	218 447 878	202 082 482	183 657 787	-3 499 222	-39 031	19 375	-3 518 878	180 138 909	163 793 169

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Placements immobiliers :	14 127 899	14 140 024
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins : amortissements	-931 371	-919 246
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	166 011 010	149 653 145
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>162 549 537</i>	<i>146 374 668</i>
- Obligations de la COTUNACE	250 000	50 000
- Emprunt national de la COTUNACE	7 000 000	3 000 000
- Emprunt national (FGRE)	37 000 000	3 000 000
- Emprunt national (FGFEAE)	27 000 000	3 000 000
- BTA de la COTUNACE	3 332 537	5 500 668
- Comptes à terme de la COTUNACE	57 755 000	54 070 000
- Comptes à terme (FGEAE)	5 958 000	27 594 000
- Comptes à terme (FGRE)	24 254 000	50 160 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>253 921</i>	<i>132 487</i>
- Prêts hypothécaires	62 499	73 928
- Autres prêts (exceptionnels)	191 422	58 560
<i>Titres de participation :</i>	<i>1 694 927</i>	<i>1 612 573</i>
- Actions cotées	1 978 917	1 978 917
- Actions non cotées	417 500	417 500
- Moins : provisions	-1 160 882	-1 180 257
- Sicav COTUNACE	459 392	395 566
- Sicav FGRE		529
- Sicav FGFEAE		318
FCPR:	1 300 760	1 300 760
- Moins : provisions	-117 374	-90 468
FCP:	6 115	
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>2 147</i>	<i>2 147</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>320 978</i>	<i>320 978</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGFEAE</i>		
TOTAL	180 138 909	163 793 169

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :	5 150		417 500	-631	416 869	416 869	0
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	10 000	
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-631	6 869	6 869	
- ZITOUNA BANQUE	4 000	100	400 000		400 000	400 000	
TITRES COTES :	326 987		1 978 917	-1 160 251	818 666	897 201	78 534
- ATB	11 880	4,066	48 300	-12 541	35 759	35 759	
- BTEI	2 141	22,695	48 590	-35 196	13 394	13 394	
- BH	4 046	10,801	43 702		43 702	58 813	15 111
- BT	14 040	0,983	13 799		13 799	72 306	58 507
- UBCI	536	19,376	10 385		10 385	11 964	1 578
- TUNIS RE	58 612	7,504	439 802	-32 507	407 295	407 295	
- TUNISAIR	14 348	1,835	26 333	-19 489	6 844	6 844	
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,500	11 500	-9 863	1 637	1 637	
- Actions Ennakl	3 000	10,700	32 100		32 100	35 439	3 339
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,850	1 054 406	-990 528	63 878	63 878	
- Meubles interieur	63 460	3,939	250 000	-60 128	189 872	189 872	
SICAV:			459 392		459 392	469 394	10 003
- SICAV COTUNACE	4 308		459 392		459 392	469 394	10 003
-BNA CAPITAUX	1 148	105,244	120 820		120 820	122 997	2 177
-BNA ATTIJARI	263	100,386	26 402		26 402	27 803	1 401
-BNA MCP	176	125,546	22 096		22 096	23 663	1 567
-BNA AMEN INVEST	2 721	106,606	290 074		290 074	294 932	4 858
- SICAV FGRE			0		0	0	0
-BNA CAPITAUX							
- SICAV FGFEAE			0		0	0	0
-BNA CAPITAUX							
FCPR:	1 292		1 300 760	-117 374	1 183 386	1 066 011	
-MAXULA CROISSANCE	1 000	1000	1 000 000	-41 787	958 213	958 213	
-MAX ESPOIR	292	1030	300 760	-75 587	225 173	225 173	
FCP:	34		6 115		6 115	6 351	236
TOTAL			4 162 684	-1 278 256	2 884 427	2 855 826	88 773

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2022

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers :	16 368 521	14 127 899	22 452 338	6 902 244
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061	15 297 255	
- Terrains et constructions d'exploitation(*)	1 103 460	172 088	3 962 329	3 790 241
- Terrains et constructions hors exploitation(*)	1 390 000	80 750	3 192 754	3 112 004
Obligations et autres titres à revenus fixes :	162 549 537	162 549 537	162 549 537	0
- Obligations de la COTUNACE	250 000	250 000	250 000	
- BTA de la COTUNACE	3 332 537	3 332 537	3 332 537	
- Comptes à terme de la COTUNACE	57 755 000	57 755 000	57 755 000	
- Emprunt national de la COTUNACE	7 000 000	7 000 000	7 000 000	
- Emprunt national (FGRE)	37 000 000	37 000 000	37 000 000	
- Emprunt national (FGFEAE)	27 000 000	27 000 000	27 000 000	
- Comptes à terme (FGRE)	24 254 000	24 254 000	24 254 000	
- Comptes à terme (FGFEAE)	5 958 000	5 958 000	5 958 000	
Prêts au personnel :	253 921	253 921	253 921	
- Prêts hypothécaires	62 499	62 499	62 499	
- Autres prêts (exceptionnels)	191 422	191 422	191 422	
Titres de participation :	2 396 417	1 235 535	1 314 070	78 534
- Actions cotées	1 978 917	818 666	897 201	78 534
- Actions non cotées	417 500	416 869	416 869	
Sicav	459 392	459 392	459 392	
-Sicav cotunace	459 392	459 392	459 392	
-Sicav FGRE				
-Sicav FGFEAE				
FCPR	1 300 760	1 183 386	1 183 386	
FCP	6 115	6 115	6 115	
Dépôts et cautionnements	2 147	2 147	2 147	-
Dépôts et cautionnements FGRE	320 978	320 978	320 978	
Dépôts et cautionnements FGFEAE				
TOTAL	183 657 787	180 138 909	188 541 882	6 980 779

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en décembre 2022 suite à une expertise approuvée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2022.

PLACEMENTS (COTUNACE)

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	3 332 537	3 332 537
Emprunts obligataires	250 000	250 000
Emprunts national	7 000 000	7 000 000
Placements immobiliers	16 368 521	14 127 899
FCPR	1 300 760	1 183 386
Comptes à terme	57 755 000	57 755 000
Sicav obligataire	459 392	459 392
Banques, CCP, chèques et caisse	2 210 836	2 210 836
TOTAL EN DT	88 677 045	86 319 049

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	438 040	413 028
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	3 419 457	3 828 743
Part des réassureurs dans la provision pour risques en cours		25 690
TOTAL (EXPORT)	3 857 496	4 267 462
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	950 243	1 147 501
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	11 093 643	9 122 009
Part des réassureurs dans la provision pour risques en cours		71 375
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	1 866 230	1 681 692
TOTAL (LOCAL)	13 910 116	12 022 577
TOTAL	17 767 612	16 290 039

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

(COTUNACE)

NOTE N°7 : CREANCES NÉES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Primes acquises et non émises : export	692 709	1 155 325
- Primes commerciales	521 169	732 268
- Primes politiques	129 159	371 926
- Autres primes (SIACE, CIAGI)		
- Minimum prime cct	42 381	51 131
- Primes cautionnement		
Primes acquises et non émises : local	704 662	1 051 686
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	6 113 596	6 162 204
- Assurés - primes facturées et impayées	8 940 490	8 452 461
- Assurés - frais de recours	521 640	511 237
- Moins : provisions	-3 369 220	-2 822 179
- Assurés - compte d'indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) : export	15 671 433	15 519 253
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	27 150 623	26 853 238
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-11 479 190	-11 333 985
Créances subrogées (part des réassureurs) : local	11 789 611	10 511 648
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	18 984 640	16 900 988
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-7 195 029	-6 389 340
TOTAL	34 972 011	34 400 116

(COTUNACE)**NOTE N°7-1 : CRÉANCES INDEMNISÉES SUBROGÉES A LA COTUNACE**

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2021 (reconstitué)	54 692 783	43 754 226
- Ajustement du solde d'ouverture	78 263	62 611
- Récupération de créances indemnisées	-3 283 957	-2 627 166
- Indemnisation en cours de 2022	6 181 990	4 945 592
Solde des créances subrogées au 31/12/2022 (reconstitué)	57 669 079	46 135 263
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2022(reconstitué)	57 669 079	46 135 263
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		18 674 219
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		27 461 044

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobent essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2022) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 870 241 DT au 31 décembre 2022 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 644 827 DT au 31 décembre 2022.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 521 640 DT au 31 décembre 2022 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2022, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	<i>Traité Q/P</i> 2022	<i>Traité</i> <i>CAMEX</i> 2022	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2022	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2021
ATRADUIS - RE	25%	32%	1 289 968	1 625 562	-335 594	257 451	985 676	-728 224
TUNIS - RE	4%	11%	41 813	343 536	-301 723	42 798	250 996	-208 199
ICIEC	4%	4%	193 476	240 170	-46 694	183 825	289 283	-105 458
CIAGI	19%	13%	1 444 211	1 629 603	-185 393	907 533	1 936 490	-1 028 957
AUTRES			1 707	26 584	-24 877	747	18 804	-18 057
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	2 971 174	3 865 456	-894 282	1 392 353	3 481 249	-2 088 895
	<i>Traité Q/P</i> 2022		Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31/12/2021	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2020
ATRADUIS - RE	41,5%		3 935 201	3 910 263	24 938	2 455 308	1 114 489	1 340 818
COMAR				66 256	-66 256		65 809	-65 809
TUNIS - RE	6,5%		881 040	365 482	515 558	648 767	174 733	474 035
CIAGI	13,0%		1 802 623	1 774 523	28 101	1 916 969	926 179	990 790
AUTRES				81 576	-81 576		80 957	-80 957
TOTAL (LOCAL)	61%		6 618 865	6 198 100	420 765	5 021 044	2 362 167	2 658 877
TOTAL			9 590 039	10 063 556	-473 516	6 413 397	5 843 416	569 981

Notes aux états financiers de l'exercice 2022

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres en suspens, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs : règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs : encaissements, cessions de primes ...).

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Personnel - avances et acomptes	95 722	94 527
Report d'IS		1 448 555
RS / Placement	629 718	29 135
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers		
Assurance star groupe		36
Report d'IS (ex Assurerecredit)	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter	2 524	
Fournisseurs avances et acomptes		1 282
Etat TFP		
TVA deductible		
TOTAL	929 283	1 774 854

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Banques :	1 456 580	1 479 861
- Comptes en dinars	724 152	621 642
- Comptes en devises	732 428	858 218
Caisse	2 812	1 696
Chèques à encaisser	265 555	97 291
Effets à encaisser	466 195	593 804
Intermediaires en bourse	37 685	18 917
Carte E-Dinar	45	45
Coupons echus a l'encaissement		
TOTAL	2 228 873	2 191 613

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Frais d'acquisition à reporter :	429 913	383 340
- Frais d'acquisition	2 002 095	2 001 185
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	21,47%	19,16%
Intérêts à recevoir sur placements :	500 014	470 236
- Intérêts sur obligations LT	6 249	38 261
- Intérêts sur BTA - LT	418 235	372 404
- Intérêts sur placements CT	75 530	59 571
- Loyer à recevoir		
- Dividende à recevoir		
Charges constatées d'avance :	62 179	114 748
- Stock non encore consommé	18 412	20 441
- Frais d'enquête (export)	2 000	51 856
- Frais d'enquête (local)		
- assistance informatique	15 897	9 367
- cotisations et autres	17 144	24 358
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
Commissions de reassureur à recevoir:	258 798	384 675
- Commissions sur primes commerciales cédées (export)	99 680	115 786
- Commissions de gestion FGRE (export)	19 374	55 789
- Autres commissions (export)	4 987	4 987
- Commissions sur primes commerciales cédées (local)	134 757	208 113
TOTAL EN DT	1 250 905	1 352 998

(COTUNACE)

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2021	26 500 000	2 115 676	17 738 300	1 300 760	0	607 994	1 035 100	0	11 911	4 208 535	53 518 276
Affectation du résultat de l'exercice 2021		211 022	3 290 000		530 000		180 000	-	-2 487	-4 208 535	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2021					-530 000						-530 000
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-					10 575	-	-	-	10 575
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-207 334	-	-	-	-207 334
Amortissement subventions d'investissemen	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2022	-	-					-	-	-	4 764 603	4 764 603
Soldes au 31 décembre 2022	26 500 000	2 326 698	21 028 300	1 300 760	0	607 994	1 018 341	0	9 424	4 764 603	57 556 120

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION
(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2021	4 208 535
Bénéfice 2022	4 764 603
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2021	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2022	265 000
Bénéfice par action 2021	15,881
Bénéfice par action 2022	17,980

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Réserve statutaire	26 213 752	22 712 730
Réserve pour fonds social	68 341	85 100
Total des reserves	26 282 093	22 797 830

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2022
Solde d'ouverture :	85 100
- Prêts	73 928
- Disponibilités	11 173
Ressources de l'exercice :	190 575
- Dotation de l'AGO	180 000
- Intérêts des prêts	10 575
Emplois de l'exercice :	207 334
- Tickets restaurants	79 636
- Enveloppe de fin d'année	16 875
- Amicale	53 913
- Frais de scolarité	20 705
- Subvention 40% assurance voiture	11 805
- Subvention Aid kebir	24 400
Solde de clôture :	68 341
- Prêts	62 499
- Disponibilités	5 842

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Provision pour sinistres en suspens	20 642 472	19 692 200
Provision pour primes non acquises	2 400 159	2 675 435
Provision pour frais de gestion	1 131 264	1 063 303
Provision d'equilibrage	4 787 642	4 185 647
Provision pour risques en cours	0	166 412
Provision pour participation bénéficiaire	3 056 255	2 745 300
TOTAL EN DT	32 017 792	30 528 298
Total placements nets de la cotunace(voir note 5-2)	86 319 049	80 537 165
Taux de couverture des provisions techniques	269,60%	263,81%

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES EN SUSPENS

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres en suspens au 31/12/2021		21 889 475	19 498 915		
Estimation pour sinistres tardifs					
Sinistres en suspens au 31/12/2021 (ajusté)		21 889 475	19 498 915		
- Créances Indemnisé	-	5 435 104	4 062 395		
- Créances déchues	-	559 698	461 496		
- Créances recouvrées en suspens 2021	-	1 732 354	1 440 766		
Report des sinistres en suspens antérieurs à 2021		14 162 319	13 534 257		
- Impayés déclarés au cours de 2022 (DCI)		11 574 733	9 684 736	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	492 551	399 159	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	2 694 906	2 248 084	-	-
- Indemnisation au cours de 2022 (créance brute)	-	28 552	23 467	-	-
Sinistres en suspens de 2022 (DCI nettes)		8 358 724	7 014 026	-	-
Estimation pour sinistres tardifs			877 172		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			782 983		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2022		22 521 043	20 642 472		

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont extournées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchuë risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres à payer ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2022	Calcul au 31 décembre 2021
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-6 916 611	-6 298 587
Charges de sinistres de N et N-1	-11 189 910	-16 016 880
Sous-Total (A)	-18 106 521	-22 315 467
Primes émises brutes de N et N-1	23 258 817	20 571 946
Variation des primes à émettre	-60 433	336 611
Variation des primes à annuler	-2 324	1 941
Variation des provisions pour primes non acquises	-160 486	98 717
Sous-Total (B)	23 035 574	21 009 215
RATIO (A / B)	-78,60%	-106,22%
PPNA EXPORT	842 384	794 285
Provision pour risque en cours export	0	49 405
PPNA LOCAL	1 557 775	1 881 150
Provision pour risque en cours local	0	117 008
Total provision	0	166 412

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2022	Calcul au 31 décembre 2021
Produits techniques :	6 126 973	5 856 906
- Primes acquises nettes des cessions	5 026 670	5 326 471
- Variation de la provision pour primes non acquises	103 029	-174 665
- Autres produits techniques	997 274	705 100
Charges techniques :	-5 324 313	-6 817 206
- Charges de sinistres	-1 279 955	-2 399 958
- Variation de la provision pour risque en cours	69 347	-69 347
- Frais d'acquisition	-2 002 095	-2 001 185
- Frais d'administration	-1 391 057	-1 522 274
- Commissions reçues des réassureurs	2 593 413	2 377 723
- Autres charges techniques (hors dotations)	-3 187 549	-3 009 042
- Participation bénéficiaire	-126 417	-193 125
Résultat technique (ajusté)	802 661	-960 300
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	601 995	-960 300
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	4 185 647	5 145 947
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	4 787 642	4 185 647

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité Q/P 2022	Traité CAMEX 2022	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021				
			Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts
ATRADUIS - RE	25%	32%	1 461 986	460 609		1 922 595	1 715 345	357 839		2 073 184
BEST - RE				-		0		-		0
TUNIS - RE	4%	11%	234 050	73 697		307 747	267 230	58 221		325 451
ICIEC	4%	4%	234 050	73 697		307 747	268 756	57 070		325 826
CIAGI	19%	13%	1 106 320	350 063		1 456 383	1 240 066	270 097		1 510 163
AUTRES						0	6 106			6 106
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	3 036 407	958 066		3 994 473	3 497 503	743 226		4 240 729
ATRADUIS - RE	41,5%		6 124 502	907 953	1 095 964	8 128 418	4 941 548	1 047 361	920 943	6 909 851
TUNIS - RE	6,5%		959 730	142 210	172 293	1 274 233	774 507	164 044	144 894	1 083 445
COMAR					9 155	9 155			9 161	9 161
CIAGI	13%		1 905 912	284 419	291 749	2 482 080	1 533 777	328 089	236 939	2 098 805
AUTRES					6 866	6 866			6 871	6 871
TOTAL (LOCAL)	61%		8 990 143	1 334 582	1 576 028	11 900 753	7 249 831	1 539 494	1 318 808	10 108 133
TOTAL			12 026 550	2 292 648	1 576 027,620	15 895 226	10 747 334	2 282 720	1 318 808	14 348 862

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Assurés - provision frais contentieux	1 636 551	1 623 072
Assurés - avances sur primes créditeurs	540 736	514 179
Assurés - recours sur sinistres	694 182	694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	107 042	54 242
Assurés - primes en attente d'affectation	98 537	98 537
Assurés - compte d'indemnisation	590 118	
Assurés - recouvrement contentieux assistance	308 165	306 506
TOTAL (EXPORT)	3 975 330	3 290 718
Assurés - provision frais contentieux	40 620	21 465
Assurés - Participation bénéficiaire	5 108	5 108
Assurés - recours sur sinistres	81 138	13 896
TOTAL (LOCAL)	126 866	40 469
TOTAL	4 102 196	3 331 187

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes...).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	15 671 433	15 519 253
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	27 150 623	26 853 238
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-11 479 190	-11 333 985
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	11 814 784	10 555 926
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	18 984 640	16 900 988
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-7 195 029	-6 389 340
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	3 865 456	3 481 249
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	6 198 100	2 362 167
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	440 429	793 333
- Primes commerciales	272 922	382 297
- Primes politiques	125 478	369 006
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	42 029	42 029
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	429 812	641 528
TOTAL EN DT	38 420 014	33 353 456

(COTUNACE)

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Personnel :	1 006 522	985 322
- Primes à payer	630 277	596 321
- Congés à payer	344 236	382 182
- Rémunérations dues au personnel	31 209	
- Personnel - oppositions sur salaires	800	819
- Personnel - avance et acompte		6 000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	50 334	57 368
- Retenues à la source		3 598
- Autres impôts et taxes	8 821	10 116
- CNSS/CNRPS	402	599
- Assurance groupe	41 110	43 055
Créditeurs divers :	1 153 531	689 914
- Fournisseurs d'exploitation	1 054 456	645 464
- Tiers divers	50 638	2 262
- Jetons de présence	48 438	42 188
Depôts et cautionnement reçus	644 827	649 906
Associés dividendes à payer	165 504	397 433
- Déclaration mensuelle		198 911
Impôts (IS)	452 444	
TOTAL (EXPORT)	3 473 162	2 978 855
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	0	1 016
- ETAT TFP		
- Assurance groupe		1 016
- TVA à reporter		
Créditeurs divers :	18 795	18 795
- Jetons de présence (ATRADIUS)	18 795	18 795
- Fournisseurs d'exploitation		
Impôts (IS)		183 609
TOTAL (LOCAL)	18 795	203 419
TOTAL	3 491 957	3 182 274

(COTUNACE)

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	56 910 562	55 456 523
- Placements	53 481 506	53 379 245
- Autres composantes	3 429 056	2 077 278
<i>Variation</i>	5 043 159	1 454 039
- Primes	2 871 751	1 618 917
- Commissions sur primes	-430 763	-242 838
- Sinistres réglés	-301 144	-2 583 050
- Récupérations sur sinistres	4 347	48 211
- Frais de recours	-1 062	-769
- Provision pour frais de recours	14 465	70 954
- Produits financiers	4 395 486	4 043 263
- Frais généraux (divers)	-9 921	-651
- paiement dette FNG	-1 500 000	-1 500 000
<i>Solde en fin de période (A)</i>	61 953 721	56 910 562
- Placements	61 574 978	53 481 506
- Autres composantes	378 743	3 429 056
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	30 678 172	33 357 825
- Placements	30 594 318	28 452 768
- Autres composantes	83 854	4 905 057
<i>Variation</i>	2 290 253	-2 679 653
- Primes		70 181
- Commissions sur primes		-25 551
- Sinistres réglés		
- Frais de recours		-1 017
- Frais généraux (honoraire)	-94 223	-77 310
- Frais généraux (divers)	-3 553	-79 545
- Produits financiers	2 388 029	2 213 278
- Retour subvention banque mondiale		-4 779 689
- Ecart de change		
<i>Solde en fin de période (B)</i>	32 968 425	30 678 172
- Placements	32 958 000	30 594 318
- Autres composantes	10 425	83 854
TOTAL EN DT (A) + (B)	94 922 146	87 588 733

Suite Note N° 18

La COTUNACE est chargée de la gestion de deux fonds de garantie, à savoir le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) et le Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE).

Les principes et méthodes comptables pour ces deux fonds.

Les primes émises, les indemnisations et les récupérations figurent dans le compte de résultat technique de la COTUNACE, saisis dans des comptes comptables autres que les comptes comptables de la COTUNACE.

Les frais de recours et les frais généraux sont comptabilisés dans le compte courant du fond figurant dans le passif du bilan.

Chaque trimestre, il est procédé à la comptabilisation des primes, indemnisations, récupérations cédées et la commission payée par les deux fonds au profit de la COTUNACE. Ces opérations figurent aussi dans le compte de résultat technique.

Un décompte est transmis au service financier pour le transfert du solde dans les comptes bancaires des deux fonds.

Le solde existant dans ces comptes bancaires est placé. Ces placements sont comptabilisés dans des comptes séparés des comptes de la COTUNACE et figurent à l'actif du bilan.

Les revenus des placements sont comptabilisés dans le compte courant des fonds.

NOTE N°19 : Comptes de régularisation passif

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Commission reçues des réassureurs PPNA	452 270	367 200
- local	294 575	367 200
- export	157 694	
Charges à payer	272 492	331 094
TOTAL	724 762	698 294

NOTE N°20 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	5 448 816	-2 628 309	2 820 508	4 683 887	-2 238 881	2 445 006
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>5 270 456</i>	<i>-2 628 309</i>	<i>2 642 147</i>	<i>4 576 956</i>	<i>-2 238 881</i>	<i>2 338 075</i>
- Crédit court terme	4 901 759	-2 628 309	2 273 450	4 238 652	-2 238 881	1 999 771
- Minimum de primes	362 927	-	362 927	317 121	-	317 121
- Interruption de marché		-		15 220	-	15 220
- Prime AC Simple	5 770	-	5 770	5 962	-	5 962
- Prime Facultative			-			-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>169 612</i>	<i>-</i>	<i>169 612</i>	<i>105 683</i>	<i>-</i>	<i>105 683</i>
<i>Primes caution</i>	<i>8 749</i>	<i>-</i>	<i>8 749</i>	<i>1 248</i>	<i>-</i>	<i>1 248</i>
Primes émises FGRE :	2 628 117	-2 628 118	-	1 878 056	-1 878 056	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>24 943</i>	<i>-24 943</i>	<i>-</i>	<i>65 693</i>	<i>-65 693</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	24 943	-24 943	-	59 911	-59 911	-
- Interruption de marché				5 783	-5 783	
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>2 603 174</i>	<i>-2 603 174</i>	<i>-</i>	<i>1 812 362</i>	<i>-1 812 362</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	2 603 174	-2 603 174	-	1 812 362	-1 812 362	-
- Interruption de marché						
Primes émises FGFEAE :	105	-105	-	70 192	-70 192	-
Garantie des crédits de préfinancement	105	-105	-	70 192	-70 192	-
SOUS-TOTAL (EXPORT)	8 077 039	-5 256 532	2 820 508	6 632 135	-4 187 129	2 445 006
Primes émises (LOCAL)	5 728 672	-3 522 509	2 206 163	7 334 685	-4 453 219	2 881 465
TOTAL EN DT	13 805 711	-8 779 041	5 026 670	13 966 819	-8 640 348	5 326 471

(COTUNACE)

NOTE N°21 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Variation de la provision brute : (EXPORT)	-48 098	-52 419
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-842 384	-794 285
- Libération de la provision pour primes non acquises	794 285	741 867
Variation de la provision brute : (LOCAL)	323 375	-383 344
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 557 775	-1 881 150
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 881 150	1 497 806
TOTAL	275 276	-435 763
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	25 011	27 258
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	438 040	413 028
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-413 028	-385 771
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	-197 259	233 840
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	950 243	1 147 501
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-1 147 501	-913 662
TOTAL	-172 247	261 098
TOTAL EN DT	103 029	-174 665

**NOTE N°22 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Provisions techniques (A)	32 017 792	30 528 298
Capitaux propres et provisions techniques (B)	84 809 309	79 838 038
Ratio : (A) / (B)	37,75%	38,24%
Produits des placements	7 057 213	6 107 609
Charges des placements	-220 901	-270 428
Reprises et corrections de valeurs sur placements		-466 656
Produits des placements nets (C)	6 836 312	5 370 524
Produits des placements alloués : (C)*Ratio (A)/(B)	2 580 891	2 053 569

NOTE N°23 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Participation des assurés aux frais :	762 640	482 904
- Participation aux résultats de réassureurs	392 287	157 450
- Frais d'enquête et de surveillance	334 557	302 954
- Frais d'étude des dossiers	16 040	9 069
- Frais de recours	19 756	13 430
Produits techniques et assistance juridique	48 121	18 870
SOUS-TOTAL (EXPORT)	810 761	501 774
- Participation aux résultats de réassureurs	12 715	-11 168
- Frais d'enquête et de surveillance	173 798	214 495
SOUS-TOTAL (LOCAL)	186 513	203 327
Autres produits technique		
TOTAL	997 274	705 100

NOTE N°24 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	1 010 346	-452 872	557 474	3 304 883	-2 755 989	548 894
<i>Sinistres COTUNACE (export) :</i>	<i>713 549</i>	<i>-156 075</i>	<i>557 474</i>	<i>770 044</i>	<i>-221 150</i>	<i>548 894</i>
- Sinistre commercial CCT	353 164	-165 789	187 374	398 393	-243 754	154 639
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	432 622	-	432 622	435 564	-	435 564
- Recours commercial CCT (récupération)	-72 236	9 714	-62 522	-63 912	22 603	-41 308
- Recours commercial CAMEX (récupération)	-	-	-	-	-	-
- Décaissement pour participation bénéficiaire	-	-	0	-	-	0
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>296 797</i>	<i>-296 797</i>	<i>-</i>	<i>2 534 839</i>	<i>-2 534 839</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	301 144	-301 144	-	2 583 050	-2 583 050	-
- Recours (récupération)	-4 347	4 347	-	-48 211	48 211	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	-	-	-	-	-	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	-787 421	409 286	-378 135	-1 670 309	830 077	-840 231
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	5 914 597	-3 419 457	2 495 140	6 702 018	-3 828 743	2 873 275
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-6 702 018	3 828 743	-2 873 275	-8 372 326	4 658 820	-3 713 506
SOUS-TOTAL (EXPORT)	222 925	-43 587	179 339	1 634 574	-1 925 912	-291 337
<i>Sinistres COTUNACE (local) :</i>	<i>2 511 094</i>	<i>-1 244 498</i>	<i>1 266 595</i>	<i>5 623 588</i>	<i>-3 370 388</i>	<i>2 253 200</i>
- Sinistre commercial CCT	4 592 428	-2 546 920	2 045 508	5 706 872	-3 459 804	2 247 068
- Frais de gestion de sinistres	96 047	-	96 047	100 089	-	100 089
- Recours commercial (récupération)	-2 554 930	1 536 199	-1 018 731	-192 955	95 261	-97 694
- Décaissement pour participation bénéficiaire	377 548	-233 777	143 771	9 582	-5 845	3 737
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	1 805 654	-1 971 634	-165 980	2 223 710	-1 785 615	438 095
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	15 859 140	-11 093 643	4 765 497	14 053 486	-9 122 009	4 931 476
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-14 053 486	9 122 009	-4 931 476	-11 829 776	7 336 394	-4 493 382
SOUS-TOTAL (LOCAL)	4 316 748	-3 216 132	1 100 616	7 847 298	-5 156 003	2 691 295
TOTAL	4 539 673	-3 259 719	1 279 955	9 481 872	-7 081 915	2 399 958

NOTE N°25 : Provision Pour risque en cours

	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour risque en cours				49 405	25 690	23 714
- Libération de la Provision Pour risque en cours	49 405	25 690	23 714			
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUE EN COURS (EXPORT)	49 405	-25 690	23 714	-49 405	25 690	-23 714
- Constitution de la Provision Pour risque en cours				117 008	71 375	45 633
- Libération de la Provision Pour risque en cours	117 008	71 375	45 633			
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUE EN COURS (LOCAL)	117 008	-71 375	45 633	-117 008	71 375	-45 633
TOTAL	166 412	-97 065	69 347	-166 412	97 065	-69 347

Notes aux états financiers de l'exercice 2022

NOTE N°26 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	3 056 255	1 866 230	1 190 025	2 745 300	1 681 692	1 063 608
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	2 745 300	1 681 692	1 063 608	2 250 109	1 379 625	870 484
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (LOCAL)	-310 955	-184 538	-126 417	-495 192	-302 067	-193 125
TOTAL	-310 955	-184 538	-126 417	-495 192	-302 067	-193 125

Notes aux états financiers de l'exercice 2022

NOTE 27 : FRAIS D'ACQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Frais d'Acquisition Interne et Externe	2 002 095	2 001 185
Frais d'Administration Interne et Externe	1 391 057	1 522 274
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	2 645 190	2 291 286
Dotation créances douteuses	542 246	717 751
Autres charges techniques	113	5
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	3 187 549	3 009 042

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022
NOTE: 27-1 TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES TECHNIQUES PAR NATURE
AUX CHARGES PAR DESTINATION

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Frais d'administration	Frais d'acquisition	Frais de gestion de sinistres	Autres charges techniques
Fourniture	112 503	21 531	39 340	9 366	42 267
Sous-traitance	92 225	12 848	21 329	5 589	52 459
Location	200 827	39 704	65 912	17 271	77 941
Entretien et réparation	24 730	3 826	10 314	1 664	8 925
Primes d'assurance	64 975	11 084	22 539	4 822	26 530
Etudes recherches et documentation technique	340 274	340 274			
Documentation générale et formation	22 972	6 878	4 101	2 690	9 303
Personnel extérieur à l'entreprise	94 776	15 030	28 586	6 538	44 622
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	320 737	41 789	5 997	135 660	137 291
Publicité, publications, relations publiques	211 287		84 717		126 570
Transports	47 372	9 365	15 547	4 074	18 385
Déplacements, missions, réceptions	1 057	14	343	6	694
Frais postaux et de télécommunications	56 106	10 545	19 781	4 804	20 977
Jetons de présence	108 125				108 125
Salaires et compléments de salaires	3 407 048	636 004	1 090 099	241 184	1 439 761
Congés payés	-39 154	-7 310	-12 529	-2 772	-16 543
Charges sociales légales	700 616	130 805	224 197	49 604	296 010
Autres charges sociales	200 284	37 393	64 091	14 180	84 620
Impôts et taxes	405 252	42 956	252 836	17 321	92 140
Dotations aux amortissements et aux provisions	737 357	38 320	64 896	16 669	617 471
Total charges techniques	7 109 370	1 391 057	2 002 095	528 669	3 187 549

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)**

54

NOTE N°28 : Frais d'acquisition reportés

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
- Constitution des frais d'acquisition reportés	429 913	383 340
- Libération des frais d'acquisition reportés	383 340	293 892
VARIATION DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	46 573	89 448

NOTE N°29 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Commissions reçues des réassureurs	1 050 572	767 897
Commissions sur primes cédées au FGRE	394 348	281 410
Commissions sur primes cédées au FGFEAE		25 551
TOTAL (EXPORT)	1 444 920	1 074 858
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 148 493	1 302 865
TOTAL	2 593 413	2 377 723

NOTE N°30 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus des placements :	7 037 838	6 107 499
- Revenus des dépôts à comptes à terme	5 845 700	5 014 828
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	764 035	690 356
- Commissions de souscription d'emprunt national	36 000	
- Revenus des actions et d' O.P.C.V.M	71 348	100 086
- Revenus des immeubles d'exploitation	200 589	191 037
- Revenus des immeubles hors exploitation	76 878	73 217
- Revenus des autres placements (agios créditeurs)	12 704	14 224
Sous total	7 007 253	6 083 749
- Gains de change / placement	30 585	23 751
Reprise sur provision pour dépréciation des placements	19 375	109
TOTAL	7 057 213	6 107 609

NOTE N°30-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

	AU 31/12/2012
Revenus des placements immobiliers	277 467
Revenus des placements en comptes à termes	5 858 403
Revenus des obligations et titres de créances négociables	764 035
Revenus des actions cotées en bourse	51 630
Revenus des actions dans les OPCVM	19 718
Gains provenant de la réalisation des placements	30 585
Rprises de corrections de valeur sur placements	19 375
Commissions de souscription emprunt national	36 000
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	7 057 213
Charges d'intérêts	193 779
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)	26 906
Pertes provenant de la réalisation des placements	216
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	220 901

NOTE N°31 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Autres produits non techniques		
- STAR	10 840	31 469
-Assurance départ retraite		34 524
- Vente véhicule de service	45 060	
- Récupération (CNAM et assurance voiture)	5 130	
- Profit exceptionnel		
- Autres	1 523	4 129
- Interet de retard	155 533	
TOTAL	218 086	70 123
Apurement comptes fournisseurs	70 583	
Profit de change	58 915	27 120
Reprise sur provision pour risque et charge	51 070	
TOTAL	398 654	97 243

NOTE N°32 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	193 779	264 527
- Intérêts des dépôts des réassureurs	157 976	145 481
- Intérêts bancaires	35 803	119 046
Corrections de valeurs sur placements :	26 906	466 656
- Dotations aux amort. des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	26 906	466 656
Pertes provenant de la réalisation des placements :	216	5 902
- Pertes de change / placement	216	5 902
TOTAL	220 901	737 085

NOTE N°33 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2022
Bénéfice comptable avant impôt	7 407 413
Réintégrations :	1 072 819
-Provision pour risque et charge	0
- charge d'impôt (retenue à la source libératoire)	0
- Provisions pour dépréciation des clients	1 018 826
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	0
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	26 906
- Charges non déductibles de l'exercice :	225
- Pénalité de retard	225
- Retenues à la source supportées (non résidents)	0
- Taxes de voyages	0
- Pertes de change latents	15 797
- Gains de change latents	11 064
Déductions :	684 971
-Reprise pour risque et charge	51 070
-Reprise pour créances douteuses	350 193
- Produit de placement soumis à la retenue à la source libératoire	0
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	126 387
- Reprises de provisions pour actions cotées	18 339
- Reprises de provisions pour dépréciation des actions non cotées	1 036
- Pertes de change latents	29 475
- Gains de change latents	37 123
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	71 348
- Revenus des dépôts en devises	0
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	7 795 260
Provisions de dépréciation des clients	1 018 826
Bénéfice fiscal après imputations des provisions	6 776 434
Réinvestissements exonérés	
Bénéfice imposable	6 776 434
Impôt sur les sociétés 35%	2 371 752
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE 4%	271 057

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 2 371 752 D en 2022 contre 195 069 D en 2021. L'augmentation résulte principalement de l'impôt sur les placements. En effet, la retenue à la source libératoire, d'une part elle était présentée en 2021 dans le compte "autres charges non techniques" d'un montant de 1 098 918 D, et d'autre part elle était de 20 % alors que l'impôt sur les sociétés est calculé en 2022 au taux de 35%, soit une variation de 824 188 D,

NOTE N°34 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 34.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE. Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 34.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 34.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 34.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2022.

Notes 34.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenue d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 34.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2022

63

	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins-value latente:
	brute:	nette:	valeur:	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 368 520,794	14 127 899,454	22 452 337,629	6 902 244,410
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 861 923,708	1 701 041,766	1 779 576,262	78 534,496
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	1 300 760,000	1 183 385,588	1 183 385,588	
Obligations et autres titres à revenu fixe	74 582 536,600	74 582 536,600	74 582 536,600	
Prêts hypothécaires	62 499,244	62 499,244	62 499,244	
Autres prêts et effets assimilés	191 421,827	191 421,827	191 421,827	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	87 967 000,000	87 967 000,000	87 967 000,000	
Autres dépôts	323 124,857	323 124,857	323 124,857	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	183 667 787,030	180 138 909,336	188 541 882,007	6 980 778,006
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	31 922 648,000	31 922 648,000	31 922 648,000	
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	878 127,000	878 127,000	878 127,000	

**Provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2022**

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	3 941 616,786	1 942 148,774	0,000		
Provisions pour sinistres	3 975 060,094	7 958 028,781	3 110 238,228		
total charges des sinistres	7 916 676,880	9 900 177,555	3 110 238,228		
Primes acquises	14 884 326,830	15 617 266,358	12 699 794,091		
% sinistres / primes acquises	53,19%	63,39%	24,49%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	4 063 410,579	5 818 335,638	1 231 690,967	0,000	
Provisions pour sinistres	4 725 928,165	5 825 048,197	3 864 276,705	3 126 295,728	
total charges des sinistres	8 789 338,744	11 643 383,835	5 095 967,672	3 126 295,728	
Primes acquises	14 884 326,830	15 617 266,358	12 699 794,091	13 531 056,575	
% sinistres / primes acquises	59,05%	74,55%	40,13%	23,10%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N					
Règlements cumulés	4 264 290,734	8 442 236,345	2 289 104,410	749 798,170	0,000
Provisions pour sinistres	4 552 892,498	4 833 373,919	1 546 024,288	5 266 090,790	3 109 037,518
total charges des sinistres	8 817 183,232	13 275 610,264	3 835 128,698	6 015 888,960	3 109 037,518
Primes acquises	14 884 326,830	15 617 266,358	12 699 794,091	13 531 056,575	14 080 987,393
% sinistres / primes acquises	59,24%	85,01%	30,20%	44,46%	22,08%

**Ventilation des charges et des produits des placements
AU 31/12/2022**

	revenus et frais financiers		Total:
	concernant les placements dans des entreprises légs et avec lien	autres revenus et frais financiers:	
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		277 467	277 467
1.2 Parts et actions de société immobilière		0	0
	0	277 467	277 467
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		0	0
2.2 Emprunts obligataires		800 035	800 035
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		51 630	51 630
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		19 718	19 718
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		0	0
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		0	0
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		5 858 403	5 858 403
2.8 Contrats en unités de comptes		0	0
2.9. Autres		30 585	30 585
	0	6 760 371	6 760 371
3. Autres placements		19 375	19 375
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0
Total produits des placements	0	7 057 213	7 057 213
Intérêts		193 779	193 779
Frais externes		27 122	27 122
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	220 901	220 901

Résultat technique par catégorie d'assurance NON-VIE
Au 31/12/2022

	Crédit-Caution	Crédit-Caution
Primes acquises	14 080 987,393	14 080 987,393
Primes émises	13 805 710,941	13 805 710,941
Variation des primes non acquises	275 276,452	275 276,452
Charges de prestations	4 975 256,783	4 975 256,783
Prestations et frais payés	3 521 440,195	3 521 440,195
Charges des provisions pour prestations diverses	1 453 816,588	1 453 816,588
Solde de souscription	9 105 730,610	9 105 730,610
Frais d'acquisition	1 955 522,304	1 955 522,304
Autres charges de gestion nettes	3 581 332,124	3 581 332,124
Charges d'acquisition et de gestion nettes	5 536 854,428	5 536 854,428
Produits nets de placements	2 580 891,469	2 580 891,469
Participation aux résultats	310 954,620	310 954,620
Solde financier	2 269 936,849	2 269 936,849
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	8 951 288,506	8 951 288,506
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	1 697 370,936	1 697 370,936
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	1 465 283,017	1 465 283,017
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	184 538,044	184 538,044
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	2 593 412,983	2 593 412,983
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-3 010 683,526	-3 010 683,526
Résultat technique	2 828 129,505	2 828 129,505
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	2 400 158,820	2 400 158,820
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 675 435,272	2 675 435,272
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	21 773 736,456	21 773 736,456
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	20 755 503,213	20 755 503,213
Autres provisions techniques clôture	7 843 897,080	7 843 897,080
Autres provisions techniques ouverture	7 097 359,115	7 097 359,115
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		0,000

**Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers NON-VIE**

Au 31/12/2022

	RACCORDEMENT
Primes acquises	
Primes émises	NOTE N° 19
Variation des primes non acquises	NOTE N° 20
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	NOTE N° 23
Charges des provisions pour prestations diverses	NOTE N° 23,24 ET 13-3
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	NOTE N°26 ET 27
Autres charges de gestion nettes	NOTE N°22 ET 26
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	NOTE N° 21
Participation aux résultats	NOTE N° 25
Solde financier	
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	NOTE N° 19 ET 20
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	NOTE N° 23
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	NOTE N° 23 ET 24
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	NOTE N° 25
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	NOTE N° 28
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

<p style="text-align: center;">RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2022</p>

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

I- Rapport sur l'audit financier :

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 31 Mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **247.171.618 dinars** un bénéfice net de **4.764.603 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

4- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont

été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 24 mai 2023

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2022

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2022

La direction générale nous a informés de l'existence des conventions suivantes rentrant dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

Les réassureurs TUNIS RE, CIAGI (The Arab Investment and Export Credit Guarantee Corporation « Dhaman ») et ATRADIUS RE DAC ont conclu des traités de réassurance qui représentent des conventions réglementées conformément à l'article 200 du CSC.

Traités de réassurance EXPORT :

La COTUNACE a conclu en 2022 trois traités de réassurance Quote-part, Excédent de sinistre et CAMEX avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	25%	26/01/2022
	Excédent de sinistre	48%	26/01/2022
	CAMEX	32%	26/01/2022
TUNIS RE	Quote part	4%	25/02/2022
	Excédent de sinistre	8%	25/02/2022
	CAMEX	11%	25/02/2022
CIAGI (Dhaman)	Quote part	19%	20/02/2022
	Excédent de sinistre	36%	20/02/2022
	CAMEX	13%	20/02/2022

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2022	-335 594 DT	-301 723 DT	-185 393 DT

Traités de réassurance LOCAL :

La COTUNACE a conclu en 2022 deux traités de réassurance Quote-part et Excédent de sinistre avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	41,50%	26/01/2022
	Excédent de sinistre	68%	26/01/2022
TUNIS RE	Quote part	6,50%	25/02/2022
	Excédent de sinistre	11%	25/02/2022
CIAGI (Dhaman)	Quote part	13%	20/02/2022
	Excédent de sinistre	21%	20/02/2022

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2022	24 938 DT	515 558 DT	28 101 DT

Ces traités ont été validés par les conseils d'administration du 29/12/2021 et 31/03/2022.

Le détail des principales composantes des comptes techniques de ces réassureurs en 2022 sont résumés ci-dessous :

	Primes Cédées	Commissions reçues	Part réassureurs dans les indemnités
ATRADIUS RE DAC	3 863 677 DT	1 231 949 DT	1 812 447 DT
TUNIS RE	609 973 DT	194 474 DT	284 146 DT
CIAGI (Dhaman)	1 797 806 DT	586 993 DT	603 363 DT

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2022

Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1er, 4ème et 5ème étage à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380 D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- 1- La rémunération du Président Directeur Général, Madame Souheila Chabchoub a été fixée par décision du conseil d'administration du 20 décembre 2013. Celle perçue en 2022 (jusqu'au 11/10/2022) se détaille comme suit :
 - Un salaire brut au titre de 9 mensualités de 98.223 DT (soit un salaire net mensuel de 5.500 DT)
 - Une prime de fin d'année :

- prime 2021 servie en 2022 pour un montant brut de 31 521 DT (prime annuelle nette de 19 800 DT)
- prime 2022 servie en 2022 pour un montant brut de 23 422 DT (prime annuelle nette de 19 800 DT servie au prorata de 9 mois)
- Avantages en nature :
 - Une voiture de fonction et une voiture à usage familial
 - 500 litres de carburant par mois
 - Un téléphone portable et la prise en charge des frais de téléphone portable et téléphone domicile

2- La rémunération du Président Directeur Général, Madame Nebgha Driss a été fixée par décision du conseil d'administration du 11 juillet 2022. Celle relative à l'année 2022 (à partir du 11/07/2022) se détaille comme suit :

- Un salaire brut au titre de 6 mensualités de 66 612 DT (soit un salaire net mensuel de 5.500 DT)
- Une prime de fin d'année pour un montant brut de 14 885 DT (prime annuelle nette de 19 800 DT servie au prorata de 6 mois)
- Avantages en nature :
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres de carburant par mois

3- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 24 Mai 2022 sur la base de 5 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2022 totalisent un montant brut de 73 437DT.

4- Les membres du comité permanent perçoivent des jetons de présence d'audit dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 24 Mai 2022 sur la base de 5 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2022 totalisent un montant brut de 14 062 DT.

5- Les membres du comité de placement perçoivent des jetons de présence d'audit dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 24 Mai 2022 sur la base de 5 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2022 totalisent un montant brut de 18 750 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Tunis le 24 mai 2023

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant